

Les  de **LEXBASE** FORMATION

- COMITÉ SCIENTIFIQUE RECONNU DANS CHAQUE MATIÈRE
- TOUTE L'ACTUALITÉ DU THÈME TRAITÉ
- LES TEXTES PRINCIPAUX ACTUALISÉS
- L'ÉTUDE COMPLÈTE DU SUJET
- SAUVEGARDE DE VOTRE FORMATION
- DES CODES D'ACCÈS VALABLES 12 MOIS LEXBASE
- FORUM DE DISCUSSION

Code : **REPO53**
 Durée : **2 heures**
 Dernière mise à jour : **30/05/2024**

BAUX COMMERCIAUX : RENDEZ-VOUS D'ACTUALITÉ SEMESTRIELLE (NOVEMBRE 2023 À MARS 2024)

Formateur(s)

Joël MONEGER, Professeur émérite de droit privé, Chaire Jean Monnet, Directeur honoraire à l'Institut Droit Dauphine, Université Paris-Dauphine; Jean-Pierre DUMUR, Chartered surveyor (MRICS), Expert agréé par la Cour de cassation et la Cour Supérieure de Justice de Luxembourg; Bastien BRIGNON, Maître de conférences à Aix-Marseille université, Avocat au Barreau d'Aix-en-Provence;

Notions et questions abordées

Cette formation a pour but de faire le point sur les dernières actualités jurisprudentielles en matière de baux commerciaux (novembre 2023 à mars 2024). Par ailleurs, pour les 10 ans de la loi « Pinel » (loi n° 2014-626 du 18 juin 2014), un bilan de l'application de cet important texte réformateur sera dressé.

Enfin, la portée et les limites de l'article L. 145-46-1 du Code de commerce, instituant un droit de préférence au bénéfice du preneur en cas de vente du local objet du bail, seront analysées.

Lors de cette formation, vous pourrez poser toutes vos questions à nos formateurs.

PROGRAMME

- Portée et limites de l'article L. 145-46-1 du Code de commerce : droit de préférence - droit de préemption...ou les deux ?
- Les 10 ans de la loi « Pinel »
- Covid-19 et bail commercial
- Convention d'occupation précaire
- Fixation du loyer de renouvellement
- Résolution unilatérale
- Offre de renouvellement
- Refus de renouvellement
- Sanction du réputé non écrit
- Résiliation du bail
- Obligation de restitution des lieux
- Droit de préemption du locataire
- Cession du droit au bail
- Cession du fonds de commerce

PRÉREQUIS

Aucun prérequis

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

- Analyser la jurisprudence des derniers mois (novembre 2023 à mars 2024) et ses conséquences pratiques
- Maîtriser les dernières évolutions jurisprudentielles en matière de baux commerciaux
- Sécuriser les pratiques et les relations contractuelles
- Connaître le fonctionnement, la portée et les limites du droit de préférence du locataire

À QUI S'ADRESSE CETTE FORMATION ?

Avocats, directions immobilières, direction et collaborateurs des services juridiques, bailleurs, gestionnaires de biens et de patrimoine immobilier, agents immobiliers, mandataires en transaction immobilière, notaires, experts-comptables, huissiers, commissaires de justice.

SUPPORT PÉDAGOGIQUE

Document détaillé de formation à récupérer en fin de session.

INFORMATIONS TECHNIQUES

- Formation à distance - accessible aux personnes handicapées (déficience de motricité)
- Après avoir validé votre inscription, vous recevrez un email de confirmation vous présentant les modalités techniques afin d'assister à ce webinaire
- Votre inscription vous donnera l'accès : au replay et aux supports de formation durant 1 an
- Ce webinaire permet de valider **2 heures** au titre de la formation continue

Mode de vérification de l'acquisition pratique des contenus

Le module est scindé en unité d'apprentissage ainsi qu'en séquences. Chaque étape de la formation fera l'objet d'une validation intermédiaire. L'apprenant pourra ainsi vérifier qu'il a correctement assimilé les connaissances.

Modalités d'accompagnement ou de tutorat à distance de l'apprenant

L'apprenant dispose d'une messagerie ainsi que d'un forum de discussion. Ces deux options lui permettront de communiquer avec notre direction scientifique et notre équipe de juristes. Ils répondront aux différentes interrogations documentaires ou d'application de régime, dans le respect du périmètre du droit.

Description des supports pédagogiques

Références législatives réglementées et jurisprudentielles nécessaires à l'appréhension du thème traité, accès aux articles de doctrines, quiz, e-book de la formation en format pdf.